

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

**Délibération
2018_95**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 19 heures, le Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à NOMAIN, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 mars 2018, conformément à la loi.

OBJET :

Commission n°1

**Signature d'une
convention de
subvention avec la
Mission locale
METROPOLE SUD**

Présents :

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 2

Procurations : 10

Nombre de votants : 50

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
Mme Nadège BOURGHILLE – KOS, 6ème vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente
M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure LEFEUVRE M. Amaury DUFOUR, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT
M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER
M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Luc MONNET
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX
Mme Caroline MARLIERE, procuration à Mme Marie CIETERS
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Pierre CROXO, procuration à Mme Nadège BOURGHILLE-KOS
Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Bruno RUSINEK
M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ
Mme Jeannette WILLOCQ, procuration à M. Sylvain CLEMENT
M. Benoît BRILLON, (procuration à Mme Laure LEFEUVRE de la délibération n°CC_2018_80 à 103)

Absents :

M. Jean DELATTRE, M. Jean-Claude COLLIERIE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Thierry BRIDAULT, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, Mme Annick MATTON,

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

Délibération 2018_95

COMMISSION N°1

**Signature d'une convention de subvention
avec la Mission locale METROPOLE SUD**

Le Conseil Communautaire

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT issue de la fusion des communautés de communes du PAYS DE PEVELE, CŒUR DE PEVELE, ESPACE EN PEVELE, SUD PEVELOIS, du CAREMBAULT et le rattachement de la commune de PONT-A-MARCQ,

Considérant que les anciennes communautés de communes du PAYS DE PEVELE, SUD PEVELOIS, CAREMBAULT et la commune de PONT A MARCQ adhéraient à la MISSION LOCALE.

Que celle-ci a pour objectif d'informer, accueillir et contacter soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants tous les jeunes de 16 à 25 ans résidant sur son territoire d'intervention qui ne sont pas scolarisés, et en priorité les jeunes demandeurs d'emploi.

Considérant que la nouvelle communauté de communes PEVELE CAREMBAULT se substitue de plein droit dans les droits de ses anciennes structures, depuis le 1^{er} janvier 2014

Que, de ce fait, la Mission Locale METROPOLE SUD a sollicité de la CCPC le versement d'une subvention de 146 659 € au titre de l'année 2018.

Que cette subvention est calculée pour moitié en fonction du nombre d'habitants et pour moitié en fonction de la moyenne du nombre de jeunes en contact avec la Mission locale les cinq dernières années.

Vu le projet de convention de subvention relative au fonctionnement de la Mission locale METROPOLE SUD

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide par 50 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 50 VOTANTS.

- D'octroyer une subvention de 146 659 € à la Mission locale METROPOLE SUD au titre de l'année 2018
- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la Mission locale METROPOLE SUD ainsi que tout document afférant à ce dossier

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

